



DECRET D/2024/ 0066 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT (IDA), DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
REGIONAL D'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WARDIP), SIGNE LE 14 DECEMBRE 2023 POUR UN
MONTANT DE SOIXANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS
(60 000 000 USD)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition,
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
- Vu** le Décret D/2024/0065/PRG/CNRD/SGG du 17 avril 2024 portant promulgation de la Loi L/2024/010/CNT du 26 mars 2024,
- Vu** le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), dans le cadre du financement de la mise en œuvre du programme régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP), signé le 14 décembre 2023 pour un montant de soixante millions de dollars américains (60 000 000 USD).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AVR 2024

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

